

BESOIN D'ALDE

Par **Profil supprimé** Posté le 17/03/2016 à 07h23

Bonjour. Je me permets de vous écrire car nous (les enfants) sommes dans une situation que nous n'arrivons plus à gérer. Notre père boit depuis plus de 20 ans. Il avait une très belle ferme. Il y a quatre ans, tout a commencé vraiment à se dégrader. La première exploitation a été liquidé en juin 2014 mais aucun déclic. La deuxième est en train. Depuis 6 mois, c'est de pire en pire. Il n'a plus aucun revenu. Fait des dettes partout. Et nous devons tout payé. Mais nous ne pouvons plus, la situation devient critique... Notre mère est pleins déni.

Elle dépense énormément d'argent et nous comblons également ses dépenses mais nous ne pouvons plus. Nous sommes épuisés. De plus, notre père ne veut pas retrouver du travail et ne peut pas, il est connu de tout le monde dans notre campagne.... Merci de nous aider

1 RÉPONSE

Moderateur - 18/03/2016 à 17h48

Bonjour,

Le problème de votre père et de votre mère ne semble pas être qu'un problème d'alcoolisme, même si cela complique tout. Le décrochage par rapport au travail suggère une dépression et/ou le développement de troubles cognitifs probablement dus à l'alcool, qui est neurotoxique (toxique pour le cerveau). Le comportement déraisonnable financièrement de vos parents peut vous inciter à demander leur mise sous tutelle afin qu'ils ne contractent pas de nouvelles dettes. Dans tous les cas "payer" pour leurs dépenses sans qu'eux-mêmes ne tentent d'y mettre un frein et ne soient aidés est une manière de permettre qu'ils continuent. Il est peut-être positif que vous ne puissiez plus payer car cela oblige à se poser de vraies questions sur la situation. Si vos parents sont en situation de surendettement un dossier peut être déposé auprès de la banque de France ou des aménagements peuvent-être demandés aux établissements prêteurs.

Il n'est pas possible d'aider votre père s'il n'est pas demandeur lui-même d'arrêter et de se faire aider. Les Csapa (Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) peuvent en attendant vous recevoir pour que vous y preniez des informations et des conseils tenant compte de la situation précise de vos parents. C'est gratuit et sur rendez-vous. Notre rubrique "Adresses utiles" (<http://www.alcool-info-service.fr/Adresses-utiles>) répertorie les Csapa les plus proches de chez vous.

Cordialement,

le modérateur.
